



CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin, 35700 RENNES - FR
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
email : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

FEVRIER 2015

POSITION POLITIQUE DE LA CRPM

AVIS DU BUREAU POLITIQUE DE LA CRPM

(Approuvé par le Bureau politique de la CRPM, 27 février 2015, Nantes-Pays de la Loire, France)

POUR UNE MISE EN ŒUVRE RAPIDE ET EFFICACE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS 2014-2020

La CRPM estime que l'avenir et la raison d'être de la Politique de cohésion réside dans le fait que les régions soient au cœur de la politique et jouent un rôle stratégique essentiel dans l'attribution des investissements issus des Fonds structurels et d'investissement européens (fonds ESI) aux priorités locales.

Au 19 janvier 2015, seuls 63 % des programmes opérationnels relevant des fonds ESI avaient été approuvés. Plusieurs raisons expliquent ce chiffre insuffisant : le long processus de négociations entre les diverses institutions dans le cadre de la Politique de cohésion et du Budget de l'UE pour 2014-2020, l'évolution des règles et exigences complémentaires associées aux Programmes opérationnels ainsi que la complexité des échanges entre les services de la Commission et les autorités gérant les programmes relatifs aux fonds ESI.

Le retard pris dans le lancement des programmes opérationnels 2014-2020 associé aux faibles taux d'absorption des fonds structurels dans certains États membres lors de la période 2007-2013 mettent en danger la Politique de cohésion.

À l'heure où nous nous acheminons progressivement vers la phase de mise en œuvre des programmes 2014-2020, la CRPM a jugé utile de procéder à une première évaluation de l'expérience de ses Membres quant à la préparation des programmes opérationnels 2014-2020 et de formuler des recommandations pour l'avenir. Cette initiative devrait servir de support au rapport d'analyse du processus d'adoption des programmes opérationnels de la Commission, attendu pour la fin 2015.

La CRPM accueille également favorablement la récente proposition de la Commission qui consiste à transférer les crédits 2014 non utilisés du cadre financier pluriannuel et conseille vivement aux États membres et au Parlement européen d'approuver la proposition révisée avant le 1^{er} mai 2015.

1. LES REGIONS JOUENT UN ROLE LEGITIME DANS LA POLITIQUE DE COHESION

La préparation des programmes opérationnels est tout autant un exercice technique qu'un processus politique. La coordination des programmes opérationnels relevant du FEDER (ou des fonds ESI) avec les stratégies de développement économique des Régions, la consultation des entreprises et parties prenantes locales et la collaboration avec les autorités nationales comptent parmi les nombreuses tâches que les Régions doivent accomplir pour définir les orientations stratégiques de tout programme opérationnel régional.

L'approbation très tardive de la Politique de cohésion et du Budget de l'UE pour 2014-2020 a accentué la pression quant à la préparation des programmes opérationnels qui pèse sur les autorités de gestion et les organismes intermédiaires à l'échelon régional.

Recommandation n°1 : La CRPM demande à la Commission européenne d'initier rapidement le processus de réforme de la Politique de cohésion après 2020, afin de donner suffisamment de temps aux négociations et de permettre le démarrage des programmes au 1^{er} janvier 2021.

2. UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LA POLITIQUE DE COHESION, LES RAPPORTS NATIONAUX, LES ACCORDS DE PARTENARIAT ET LES PROGRAMMES OPERATIONNELS EST NECESSAIRE

La CRPM relève que certaines Régions ont ressenti un fossé entre le cadre fixé par les propositions législatives de la Politique de cohésion et le contenu des rapports nationaux, qui ont été publiés en décembre 2013 afin de guider les États membres et les Régions dans la préparation des programmes opérationnels. Il a parfois été jugé que les rapports nationaux étaient trop spécifiques et laissaient peu de marge de manœuvre au regard des priorités d'investissement. Cela contrastait avec les textes législatifs définitifs qui ont été adoptés et qui régissent l'attribution des fonds relatifs à la Politique de cohésion.

Par ailleurs, plusieurs Régions de la CRPM ont estimé que la coordination entre les accords de partenariat et les programmes opérationnels régionaux était insuffisante, les deux types de documents suivant un rythme de progression propre, créant ainsi une source de confusion inutile.

Recommandation n°2 : La CRPM demande à la Commission de renforcer à l'avenir l'harmonisation et la coordination entre les principaux documents stratégiques (rapports nationaux, accords de partenariat).

3. DANS LES REGIONS EN TRANSITION ET LES REGIONS LES PLUS DEVELOPPEES, IL A ETE DIFFICILE DE JUSTIFIER LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

En lien avec ce qui précède, la CRPM souligne que bon nombre de régions plus développées et en transition ayant indiqué un besoin de financement de projets infrastructurels ont éprouvé des difficultés à s'en justifier auprès de la Commission. Les dispositions de la Politique de cohésion prévoient le financement d'infrastructures spécifiques (transport, développement de ports, Internet haut débit, culture...) cependant, certaines régions ont dû batailler auprès de la Commission pour s'assurer que leurs priorités d'investissement en matière infrastructurelle étaient intégrées dans leur programme opérationnel régional. Les autorisations n'ont parfois été accordées qu'au cas par cas.

Recommandation n°3 : La CRPM demande à la Commission de respecter les dispositions des articles qui ont été adoptés au regard du financement de petites infrastructures dans les régions les plus développées et les régions en transition.

4. LE ROLE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE REGIONALE ET URBAINE DOIT ETRE RENFORCE AFIN D'AMELIORER LA COMMUNICATION ENTRE LA COMMISSION ET LES AUTORITES DE GESTION

La CRPM relève également que la qualité des échanges entre les Régions et la Commission concernant la préparation des programmes opérationnels n'est pas uniforme. Si certaines Régions ont eu le sentiment que le processus était très constructif et nourri par des contacts informels, d'autres ont eu très peu de temps pour répondre aux commentaires formulés sur leur programme opérationnel régional ou ont bénéficié de relativement peu d'assistance.

La CRPM souligne que certains programmes opérationnels régionaux ont fait l'objet d'un grand nombre de commentaires formulés par différents services de la Commission européenne et que l'absence de hiérarchisation des commentaires voire leur contraction entre eux ont entravé le processus de préparation du programme.

La CRPM comprend que la nature transverse des programmes opérationnels implique une large consultation entre les différents services de la Commission, mais le processus aurait pu être grandement facilité si la Direction générale de la politique régionale et urbaine, forte de sa connaissance et de son expérience auprès des autorités régionales, avait su jouer un rôle de coordination plus important au sein de la Commission.

Recommandation n°4 : La CRPM demande à la Direction générale de la politique régionale et urbaine d'assumer à l'avenir un rôle plus important et plus stratégique au sein de la Commission au regard de la préparation et la gestion des programmes opérationnels.

5. LA COMPLEXITE GRANDISSANTE DE LA POLITIQUE DOIT ETRE EXAMINEE

La CRPM a favorablement accueilli la volonté de la Commission de simplifier la politique pour la période 2014- 2020 ; l'avenir dira si cette volonté se matérialisera ou non. De nombreuses Régions de la CRPM possédant le statut d'autorité de gestion ou d'organisme intermédiaire estiment toutefois que les exigences complémentaires (conditions *ex-ante* et cadre de performance pour ne citer qu'eux) associées aux programmes opérationnels ont donné lieu à un surcroît de charge administrative pouvant, à terme, remettre en cause l'existence même de la Politique de cohésion en tant que politique tournée vers les citoyens.

Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas conserver l'accent mis sur les résultats voulu par la politique. Il convient, en revanche, d'examiner soigneusement la réalité sur le terrain.

Recommandation n°5 : La CRPM pense qu'un examen complet des procédures de gestion, de contrôle et d'audit permettrait de comprendre comment simplifier à l'avenir la Politique de cohésion, tant pour les autorités de gestion que pour les bénéficiaires.

6. L'EXAMEN DU BUDGET DE L'UE EST ET DOIT RESTER UN EXERCICE TECHNIQUE

Pour éviter que les crédits 2014 du cadre financier pluriannuel ne soient perdus à cause du démarrage tardif des programmes opérationnels, la Commission a, le 20 janvier, proposé de réviser le Budget de l'UE afin de transférer les engagements non utilisés en 2014. Les 28 États membres de l'UE et le Parlement européen doivent approuver la nouvelle proposition de la Commission européenne avant le 1^{er} mai 2015. À défaut, les fonds 2014 seront perdus.

Compte tenu du caractère éminemment sensible sur le plan politique des débats sur le Budget de l'UE au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le risque que la proposition de la Commission puisse être rejetée par le Conseil est réel. Les Régions de la CRPM s'inquiètent des conséquences d'une telle éventualité. À court terme, ce rejet pourrait se traduire par la perte d'un personnel chevronné aguerri à la gestion et à l'élaboration des programmes des fonds structurels. À long terme, il signifierait que les engagements 2014 pour les dépenses engagées dans le cadre de la Politique de cohésion seront perdus, au détriment de la croissance et de l'emploi dans les régions.

Message de la CRPM : La CRPM appelle les États membres et le Parlement européen à approuver la proposition de révision du cadre financier pluriannuel avant la date butoir du 1^{er} mai.